



## Saisir le JEX pour saisie attribution

Par **nath3012**, le **05/03/2019** à **15:28**

Bonjour,

J'ai eu une saisie attribution sur mes comptes bancaires le 5 février 2019.

L'huissier m'a adressé par courrier simple l'acte dans les 8 jours, l'original a été envoyé chez un autre huissier (je lui avais demandé par courrier) mais jamais eu de réponses de sa part c'est par hasard que j'ai su que l'acte original était chez un autre huissier.

J'ai adressé un courrier au JEX pensant qu'il y avait prescription de ma dette, le tribunal vient de me répondre (courrier reçu aujourd'hui) en me disant que je dois m'adresser au JEX que par assignation par voie d'huissier, ce qui représente un coût d'environ 300 euros.

Est-ce que ça vaut le coup de le faire sachant que le délai expire fin de semaine, qu'il semblerait que ma dette est dû à une ordonnance de janvier 2015 de la cour d'appel de Bordeaux, donc je dois payer, est-ce que le JEX peut supprimer les frais d'intérêts (305 euros) les frais d'exécution (460) et les frais de procédure (206) ? Ma dette de départ était de 837.20 euros et je me retrouve avec une saisie attribution de 1900 euros.

Est-ce qu'il vaut mieux laisser comme ça où tenter le JEX qui peut peut-être diminuer tous ses frais ?

Par **nath3012**, le **05/03/2019** à **18:24**

pas de réponse pour moi...